

Paris, le 14 décembre 2018

**Vers une filière doctorale pour les kinésithérapeutes :  
le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes se réjouit de la  
création d'un nouveau parcours d'études**

Pascale MATHIEU, présidente, et le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, se réjouissent de la création d'un parcours « Ingénierie des métiers de la rééducation fonctionnelle » au sein du Master 2 « Ingénierie de la santé » de l'Université de Lille.

Cette création, annoncée par les trois Instituts de Formation en Masso-kinésithérapie (IFMK) du Nord et du Pas-de-Calais (IFMK Nord de France, IFMK de la Région sanitaire de Lille et IFMK de Berck-sur-Mer) et la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé de Lille (ILIS), s'inscrit dans la suite logique de la réforme de la formation initiale en kinésithérapie, initiée en septembre 2015.

Le parcours nouvellement créé permettra, dès le mois de juin 2019, aux étudiants kinésithérapeutes de bénéficier à la fois du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé et du diplôme de Master 2 Ingénierie de la santé délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il ouvre la voie, pour ceux des étudiants qui le souhaitent, à la poursuite d'un cursus en école doctorale.

Déjà, en septembre 2017, l'Université Côte d'Azur a présenté le premier projet de double diplomation en partenariat avec l'IFMK de Nice. L'IFMK de Grenoble est inscrit dans la même dynamique avec l'Université Grenoble-Alpes

De toute évidence, ces projets ne manqueront pas de susciter une émulation pour que l'ensemble des IFMK de France proposent rapidement des parcours identiques à leurs étudiants.

Parallèlement, le Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (SNIFMK) et la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK) participent aux travaux de réflexion en cours sur la réforme de la PACES et, avec le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, aux travaux de la mission menée par Stéphane Le Bouler, secrétaire général du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, sur l'universitarisation des formations paramédicales.

Cette mission vise notamment à créer une filière doctorale et son corps d'enseignants-chercheurs.

Initiée par la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la réflexion sur l'évolution de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes n'a donc jamais été aussi dynamique.

S'il constitue une avancée importante, le nécessaire réajustement du niveau de formation initiale ne suffira bien évidemment pas à rassurer les 93 000 kinésithérapeutes en exercice quant à leur avenir.

A cet égard, la future loi de santé devra prendre en compte les propositions constructives de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes dans l'intérêt des patients.

**Contact :** Julien BOUCLET – [julien.bouclet@ordremk.fr](mailto:julien.bouclet@ordremk.fr) - 06 15 07 43 81